

20 juil 2005 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 20 juillet 2004](#)

Fonds africain de Développement

Sur proposition de Monsieur Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a approuvé un avant-projet de loi et un projet d'arrêté royal sur la participation de la Belgique à la 10e reconstitution du Fonds africain de Développement (FAD-10).

Sur proposition de Monsieur Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a approuvé un avant-projet de loi et un projet d'arrêté royal sur la participation de la Belgique à la 10e reconstitution du Fonds africain de Développement (FAD-10).

Il s'agit de donner au Fonds les ressources nécessaires pour la période 2005-2007 (FAD-10), pour lutter contre la pauvreté, par l'octroi de prêts à très long terme et sans intérêt aux pays pauvres. Le FAD est une institution financière internationale, qui a été créée en 1972 et qui est administrée par la Banque africaine de Développement. Il a commencé ses activités opérationnelles en 1974. L'objectif du FAD est d'aider au développement économique et social des pays africains les plus pauvres, dans leurs régions d'opération respectives. La Belgique est devenue membre du FAD en juillet 1974. Elle a contribué à chacune des opérations de reconstitution des ressources précédentes. La contribution de la Belgique à la 10e reconstitution des ressources (FAD-10) s'élèvera à 1,55%, ce qui correspond à une charge budgétaire globale de 60 millions d'euros, répartie sur les budgets 2005 à 2007.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>